

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



**SÉMINAIRE D'INFORMATION SUR LES NORMES
FIDUCIAIRES DE LA BOAD**

COMMUNICATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA HAUTE
AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE

1er DECEMBRE 2016

- Excellence Monsieur Oumar TEMBELY, Chef de la mission résidente de la Banque Ouest Africaine de Développement en Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Contrôleur Général de la Banque Ouest Africaine de Développement ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs;

Au nom de Son Excellence Monsieur Seydou Elimane DIARRA, Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, je voudrais vous adresser nos sincères remerciements pour l'honneur qui nous est fait de prendre la parole à l'occasion de séminaire.

Cette rencontre nous donne l'occasion de partager avec vous, d'une part la situation actuelle de la gouvernance et de la corruption en Côte d'Ivoire, et d'autre part, les orientations stratégiques adoptées par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance dans sa mission de prévention et de lutte contre ce fléau.

De manière générale, la gouvernance a connu une amélioration globale au cours des quatre (4) dernières années. La plupart des indicateurs d'appréciation de la gouvernance retenus par le Millénium Challenge Corporation (MCC) sont passés du rouge au vert au cours de la période 2011-2015.

La note moyenne de la Côte d'Ivoire portant sur les six (6) indicateurs relatifs à la gouvernance est passée de 23/100 en 2011 à 67/100 en 2015 (*Source : Millénium Challenge Corporation Scorecards*). Ces statistiques traduisent bien évidemment une évolution favorable de la gouvernance en Côte d'Ivoire au cours de ces dernières années.

Concernant l'indicateur « **Contrôle de la Corruption** », la note de la Côte d'Ivoire publiée par le MCC sur la période 2011-2015 est **passée de 23 sur 100 à 88 sur 100**. Cette note est passée à 81 sur 100 en 2016, soit un recul de 7 points.

Malgré le recul de 7 points, les actions des autorités publiques montrent bien que la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constituent des axes forts de la politique de développement économique et social du Gouvernement ivoirien. Cette volonté est fondée sur la conviction qu'un environnement des affaires marqué par une concurrence effective, une grande transparence dans la gestion des ressources publiques, des politiques budgétaires rigoureuses, un système judiciaire crédible, ainsi qu'une lutte efficace contre la corruption, demeure un avantage concurrentiel durable pour encourager les investissements directs étrangers et nationaux.

Dans un monde de plus en plus ouvert à la concurrence et marqué par une évolution forte des technologies de l'information et de la communication, les flux financiers d'investissements privés sont davantage orientés vers les pays qui réalisent les meilleures performances en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

C'est dans cette perspective que la Côte d'Ivoire a mis en place un dispositif juridique et institutionnel de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées à travers :

- l'Ordonnance N°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, telle que modifiée par les Ordonnances N°2013-805 du 22 novembre 2013 et N°2015-176 du 24 mars 2015 ;
- l'Ordonnance N°2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, telle que modifiée par l'Ordonnance N°2015-177 du 24 mars 2015.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption sera rendu possible par les deux ordonnances sus-citées. Elle s'articule autour de quatre piliers :

- **la transparence ;**
- **la responsabilité ;**
- **la sensibilisation ;**
- **la répression.**

Les quatre (4) piliers sont organisés autour de 18 axes stratégiques :

A. TRANSPARENCE

La transparence sera rendue possible par :

1. La déclaration de patrimoine ;
2. La gestion des conflits d'intérêts ;
3. Le code des marchés publics ;
4. La transparence dans les relations entre l'Etat et le public ;
5. Le financement privé des partis politiques ;
6. La transparence dans le secteur privé, application des normes comptables, application de la loi sur le blanchiment d'argent ;
7. La transparence dans la gestion des partis politiques ;
8. L'accès aux informations par les médias ;
9. Le rôle des médias dans la promotion de la transparence.

B. RESPONSABILITE

Quant à la responsabilité, elle concerne :

10. Le recrutement, la formation, la rémunération et la gestion des carrières des agents publics ;
11. Le code de conduite des agents publics ;
12. La gestion des finances publiques ;
13. L'application des dispositions de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
14. La promotion de la gouvernance démocratique ;
15. La promotion de la gouvernance dans le secteur privé ;

16. La participation de la société civile à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

C. SENSIBILISATION ET EDUCATION

17. Sensibilisation et Education des agents publics et privés sur les conséquences de la corruption:
- Baisse de la qualité des produits et augmentation des prix;
 - Baisse des investissements étrangers et fuite des capitaux;
 - Des infrastructures hors normes et dangereuses ;
 - Baisse de la Qualité des services publics ;
 - Une justice inopérante ;
 - Un système de santé non efficace;
 - Un système d'éducation déficient ;

D. REPRESSEION DES ACTES DE CORRUPTION ET DES INFRACTIONS ASSIMILEES

18. Et enfin la répression des actes de corruption et des infractions assimilées comprend trois points :
- La détection ;
 - La poursuite ;
 - L'investigation.

Mesdames et messieurs,

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance attache du prix aux recommandations qui seront faites à l'issue de vos réflexions et échanges.

Sur ces notes d'espoir, je remercie, une fois encore, au nom du Président Seydou Elimane DIARRA, Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour la tenue de ce séminaire.

A vous chers participants je voudrais, également, vous renouveler les remerciements du Président Seydou Elimane DIARRA pour votre présence. Je souhaite plein succès à vos travaux.

Je déclare ouverts les travaux du séminaire d'information sur les normes fiduciaires de la BOAD.

Je vous remercie de votre aimable attention.